



COMMUNE DE ROMANEL-SUR-MORGES

PLAN ENERGIE ET CLIMAT COMMUNAL (PECC)



2013, © LAURENT GILLIERON / KEYSTONE

*Romanel, la vie est belle*

Version n°2, 10.06.2024

Mandataire : Impact-Concept SA

## Avant-propos de la Municipalité

Les rapports répétés du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) le démontrent, notre climat change et ces changements sont dus aux activités humaines. Si aucune action n'est entreprise, la trajectoire actuelle des émissions de gaz à effet de serre (GES) nous amène à un réchauffement planétaire de 3 à 5 °C d'ici la fin du siècle. Or nous savons qu'un réchauffement planétaire de plus de 1,5 °C provoquera des dommages humains, économiques et écologiques massifs. La Suisse, le canton de Vaud et notre commune sont touchés par les changements en cours et à venir. En Suisse, la hausse des températures a déjà atteint +2.5 °C<sup>1</sup>, soit nettement plus que la moyenne mondiale (c'est notamment dû au caractère montagneux de notre pays). C'est une certitude, il est devenu urgent de s'attaquer aux enjeux climatiques à tous les niveaux.

Les communes ont un rôle important à jouer dans la réponse à ces enjeux. Outre leur devoir d'exemplarité, elles ont de nombreuses responsabilités dans les domaines de la réduction des émissions de GES (énergie, mobilité, achats publics, etc.) et de l'adaptation aux changements climatiques (gestion des espaces verts ou des cours d'eau, protection de la population, etc.). De plus en plus de communes vaudoises l'ont bien compris et sont engagées dans des démarches proactives.

Une action ambitieuse en matière climatique constitue une opportunité économique<sup>2</sup>. Elle réduit la dépendance à l'importation d'énergie fossile (mazout, gaz naturel) et ouvre de nouveaux marchés aux entreprises de nos régions (isolation des bâtiments, cleantechs, etc.). Elle permet d'éviter des coûts futurs (on parlera des coûts de l'inaction<sup>3</sup>) : investir maintenant, c'est éviter des coûts bien plus importants ces prochaines décennies (pertes économiques dues aux catastrophes naturelles, décès, coûts de la santé et baisse de la productivité en lien avec la chaleur, etc.)

La mise en place de mesures pour lutter contre le réchauffement climatique et pour s'adapter aux changements climatiques implique également des conséquences positives à court et moyen terme dans plusieurs domaines, avec de multiples bienfaits pour la qualité de vie (amélioration de la qualité de l'air, sécurisation des espaces publics, amélioration paysagère, etc.).

En conséquence et pour toutes ces raisons, notre Municipalité affirme ici sa volonté de participer à l'effort collectif dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle s'engage également pour limiter les effets du réchauffement climatique sur la qualité de vie et la santé de sa population, et de l'impliquer et l'informer régulièrement sur les actions en cours.

Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) concrétise cette volonté. Il a été élaboré en suivant le modèle proposé par l'Etat de Vaud dans le cadre du programme PECC. Il s'agit d'un document de planification directrice, qui donne un fil conducteur aux décisions communales en matière d'énergie, de climat et de durabilité pour les trois prochaines années.

---

<sup>1</sup> Depuis la période de référence préindustrielle. MétéoSuisse, [Décennie la plus chaude depuis le début des mesures, 18.01.2021](#)

<sup>2</sup> Le dernier [rapport de la Commission mondiale sur l'économie et le climat](#) (GCEC, 2018) estime qu'avec une action forte pour le climat, il y a un potentiel global de gains économiques directs de 26'000 milliards USD d'ici 2030.

<sup>3</sup> Selon le [rapport de l'OCDE sur les conséquences économiques des changements climatiques](#) (2016), si la hausse des températures se poursuit, la perte du PIB pourrait atteindre 10 % à la fin du siècle

## Table des matières

AVANT-PROPOS DE LA MUNICIPALITE .....	2
1. INTRODUCTION.....	4
Les enjeux sur le territoire cantonal.....	4
La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux.....	5
2. ETAT DES LIEUX .....	6
La commune en bref .....	6
Profil climatique .....	9
Profil énergétique .....	14
3. VISION ET OBJECTIFS.....	16
Vision à l'horizon 2050 .....	16
Objectifs à l'horizon 2030.....	18
4. PLAN D'ACTION .....	19
Actions du bloc Transversal.....	19
Actions du bloc Energie et mobilité .....	21
Actions du bloc Adaptation aux changements climatiques.....	23
5. GOUVERNANCE ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE.....	24
Gouvernance.....	24
Sources de financement.....	25
Suivi de la mise en oeuvre.....	25
6. COMMUNICATION DU PECC .....	26
7. CONCLUSION.....	26
8. ANNEXE.....	27
Annexe 1 : Profil énergétique communal.....	27
Annexe 2 : Bilan carbone communal.....	27
Annexe 3 : Tableau de suivi des actions complété par la Municipalité.....	27
Annexe 4 : Synthèse de la démarche participative.....	27

# 1. Introduction

## Les enjeux sur le territoire cantonal

### a. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle du territoire vaudois

Selon le bilan carbone cantonal, les principales sources d'émissions GES du territoire vaudois sont la mobilité, notamment l'utilisation des véhicules à moteur (43 %), et la production de chaleur dans les bâtiments et l'industrie (36%). L'agriculture et les sols émettent 10% des GES et le reste des émissions GES provient des procédés industriels hors chaleur et de la gestion des déchets. A ces émissions GES territoriales s'ajoutent des émissions GES extra-territoriales par exemple dues à notre consommation et à l'achat de biens. Ces émissions extra-territoriales sont une part importante du bilan carbone vaudois, environ 1.5x des émissions territoriales ou ~60% du total des émissions GES.

Émissions GES territoriales (2019)

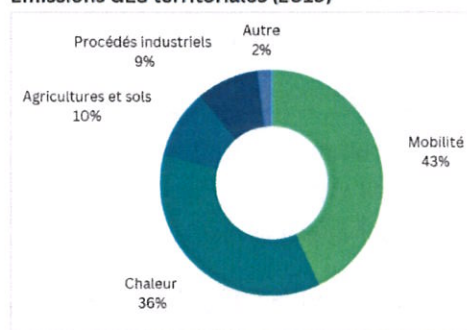


Figure 1 : Répartition des émissions de GES (données 2015)

La Commune de Romanel-sur-Morges a des leviers d'action et des responsabilités importantes pour contribuer à l'effort de réduction des émissions de GES, en particulier dans les domaines de l'énergie et de la mobilité. Les principaux postes d'émissions sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 2 du présent document.

### b. Les effets du changement climatique à l'échelle du territoire vaudois

Les changements climatiques sont déjà visibles et vont se renforcer à l'avenir. Ils se caractérisent par des étés très secs et plus chauds, des journées tropicales plus nombreuses, de fortes précipitations et des hivers peu ou pas enneigés à basse et à moyenne altitude<sup>4</sup>. Ces modifications du climat sont susceptibles d'entraîner des impacts irréversibles, tels que la disparition de certaines essences forestières (épicéa par exemple), une perte importante de la biodiversité, une augmentation des décès en période de canicules, des pénuries d'approvisionnement en eau ou encore des conséquences économiques très marquées pour de nombreux secteurs.

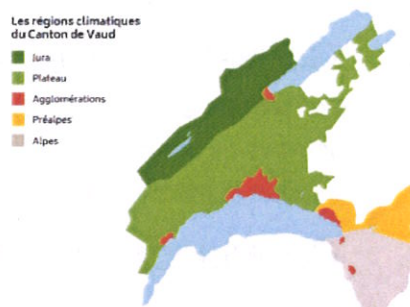


Figure 2 : Les 5 régions climatiques du Canton de Vaud

Les changements climatiques évalués pour le Canton de Vaud<sup>5</sup> sont comparables à ceux envisagés au niveau national. Toutefois, la diversité géographique du territoire cantonal (altitude, type de végétation, déclivité, etc.) implique de tenir compte des conséquences climatiques différenciées selon les régions climatiques (Jura ; Plateau ; Alpes et Préalpes ; Agglomérations). A titre d'exemple, les mesures liées à une intensification des sécheresses estivales seront distinctes en plaine (besoins d'irrigation pour l'agriculture, débit minimum des cours d'eau pour la faune aquatique), en montagne (état des forêts protectrices contre les dangers naturels, le feu etc.) ou en milieu urbain (îlots de chaleur).

Pour minimiser les risques et augmenter la résilience du territoire, la Commune de Romanel-sur-Morges a des leviers et des responsabilités importantes dans des domaines tels que la biodiversité, la prévention et la gestion des dangers naturels et des cours d'eau. Les principaux enjeux d'adaptation sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 2 du présent document.

<sup>4</sup> National Center for Climate Services NCCS, CH2018 – Scénarios climatiques pour la Suisse, <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/changement-climatique-et-impacts/scenarios-climatiques-suisse.html>

<sup>5</sup> Changements climatiques du Canton de Vaud - [Synthèse](#) et [Annexes](#)

## La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux

### Niveau fédéral

La Confédération a ratifié l'Accord de Paris de 2015, s'engageant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour la limiter à 1.5 °C. Ce faisant, elle s'est engagée à diminuer de moitié les gaz à effet de serre émis à l'intérieur des frontières suisses d'ici à 2030 par rapport à leur niveau de 1990, avec la possibilité de réaliser jusqu'à 40 % de ces réductions à l'étranger. En août 2019, prenant acte des derniers travaux du GIEC, le Conseil fédéral s'est engagé à viser zéro émission nette dès 2050. Les politiques énergétiques et climatiques fédérales doivent notamment permettre d'atteindre cet objectif.

La Stratégie énergétique 2050 a pour objectif de réduire de 54 % la consommation d'énergie finale par habitant-e par an d'ici à 2050 – année de référence 2000 – en améliorant l'efficacité énergétique et en accélérant le développement des énergies renouvelables, ainsi qu'à sortir progressivement du nucléaire. Le peuple suisse a accepté en 2017 la loi révisée sur l'énergie pour mettre en œuvre cette stratégie. Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la nouvelle loi et les dispositions d'exécution sont entrées en vigueur.

### Niveau cantonal

Le Canton de Vaud a quant à lui adopté en 2019 sa nouvelle Conception cantonale de l'énergie (CoCEn). Elle a pour objectif de réduire la consommation d'énergie finale par habitant-e de 44 % en 2035 et de 57 % en 2050, par rapport à l'année de 2000. Elle vise également un approvisionnement énergétique couvert à 35 % par des énergies renouvelables en 2035 et à 50 % en 2050<sup>6</sup>.

Le Plan climat vaudois 1<sup>ère</sup> génération, adopté en juin 2020, vise une réduction de 50 % à 60 % des émissions de GES du territoire cantonal d'ici 2030, avec comme année de référence 1990. La neutralité carbone est visée d'ici à 2050. Afin d'atteindre ces deux objectifs, les objectifs 2035 de la CoCEn ont été ramenés à 2030. Pour l'adaptation, les objectifs sont à la fois de préparer les systèmes humains (santé, économie) et naturels (biodiversité, sol, eau, forêt, etc.) aux effets des changements climatiques et en réduire les vulnérabilités<sup>7</sup>. L'atteinte des objectifs cantonaux ne sera possible qu'avec les efforts de l'ensemble de la collectivité, qu'il s'agisse des communes, des entreprises ou des citoyennes et citoyens.

Depuis juin 2023, l'Etat et les communes doivent, dans l'exercice de leurs tâches, atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 au plus tard. A cette fin, ils élaborent des plans d'action avec des objectifs intermédiaires pour 2030 et 2040, selon l'article 179b de la Constitution vaudoise.

### Niveau communal

Les communes ont des leviers importants en matière de réduction des émissions et d'adaptation aux changements climatiques. Leur proximité avec la population et leurs connaissances fines du territoire en font des partenaires indispensables à l'atteinte des objectifs climatiques fédéraux et cantonaux. Afin de les soutenir dans l'élaboration d'une politique énergétique et climatique cohérente et ambitieuse, le Plan climat vaudois a prévu des mesures d'accompagnement ciblées.

Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) s'appuie sur les outils et ressources mises à disposition par le Canton. Il est structuré comme suit :

- ❖ Un état des lieux (partie 2) est d'abord réalisé pour dresser le profil énergétique et climatique du territoire communal.
- ❖ Sur cette base, la vision à long terme et les objectifs à moyen terme que se donne la Municipalité sont détaillés (partie 3).

---

<sup>6</sup> Ces objectifs ont été fixés en 2017 pour le Programme de législature 2017-22. Au vu des enjeux climatiques, il est probable que ces objectifs devront être revus à la hausse au cours des prochaines années.

<sup>7</sup> Fait qu'un-e individu-e, une espèce ou un milieu subisse un dommage en lien avec une perturbation, notamment environnementale ou climatique.

- ❖ Un plan d'action concret sur trois ans est ensuite détaillé (partie 4) autour de trois axes : mesures transversales ; mesures énergétiques et de réduction ; mesures d'adaptation.
- ❖ Enfin la gouvernance et le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions (partie 5), ainsi que sa communication auprès de la population (partie 6), sont présentés.

## 2. Etat des lieux

### La commune en bref

#### Présentation du territoire

La commune de Romanel-sur-Morges se situe à 455 mètres d'altitude entre Morges et Cossonay, et fait partie du district de Morges. Elle s'étend sur une superficie d'un peu plus de 170 hectares. Romanel-sur-Morges a des frontières communes avec Aclens, Bremblens et St-Saphorin (voir fig. 3). En 2022, elle recense 458 habitant-e-s, appelés les Romanichels ou Tcha-Ministres (tueurs de ministres ou pasteurs en patois vaudois<sup>8</sup>).

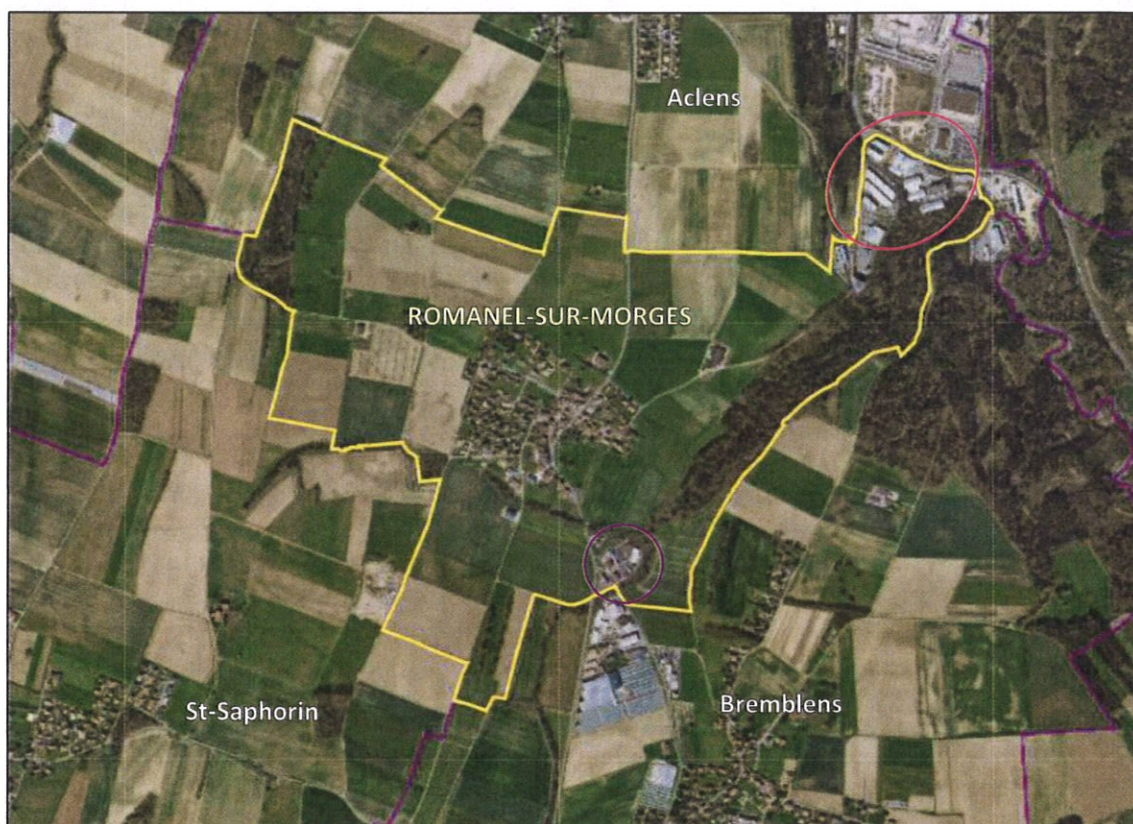


Fig. 3 : Photo aérienne de la Commune de Romanel-sur-Morges

Les deux tiers de la surface communale sont dédiés à l'agriculture (colza, pommes de terres, courges, etc.). La forêt couvre 16 % du territoire communal et environ 17 % sont consacrés à l'habitat et aux

---

<sup>8</sup> « Les résistances à la Réforme dans le Pays de Vaud » (1525-1590), Thomas Christofis, Unil, 2020.

infrastructures. Cela inclut deux zones industrielles : la petite zone industrielle de Pra Vuatte (au sud de la Commune, entourée en violet sur fig. 3) et la zone industrielle du Moulin du choc (entourée en rose).

En plus de la zone centrale (en marron sur fig. 4), Romanel-sur-Morges compte principalement des zones d'habitation de très faible densité (en jaune clair), ainsi que quelques zones affectées à des besoins publics (en bleu). La Commune est donc essentiellement résidentielle. Par ailleurs, le village de Romanel-sur-Morges est considéré comme village à forte valeur patrimoniale par l'ISOS, dont le relevé détaille des qualités spatiales, notamment le double front de rue de la localité, certains jardins et vergers, et des bâtiments individuels.

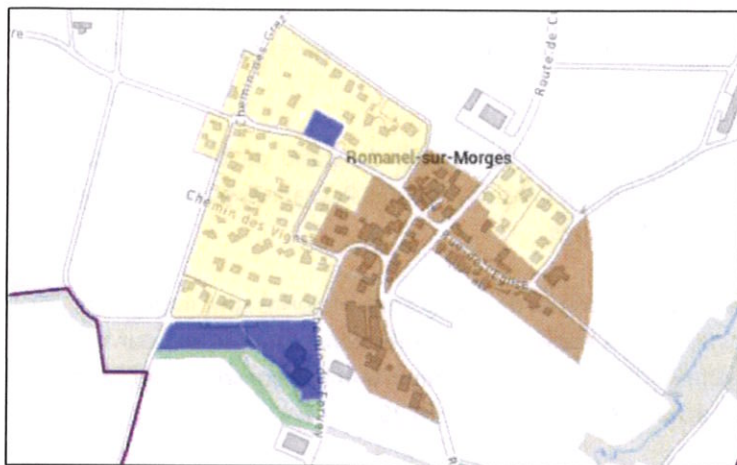


Fig. 4 : Affectations du village de Romanel-sur-Morges

La route cantonale traverse la Commune de part et d'autre (voir fig. 5). La ligne de bus régionale MBC 735 dessert la Commune via deux arrêts de bus : l'un se trouve au niveau de la zone industrielle de Pra Vuatte, et l'autre à la poste au centre du village. L'ensemble du territoire urbanisé communal est situé à moins de 350 mètres de cet arrêt.

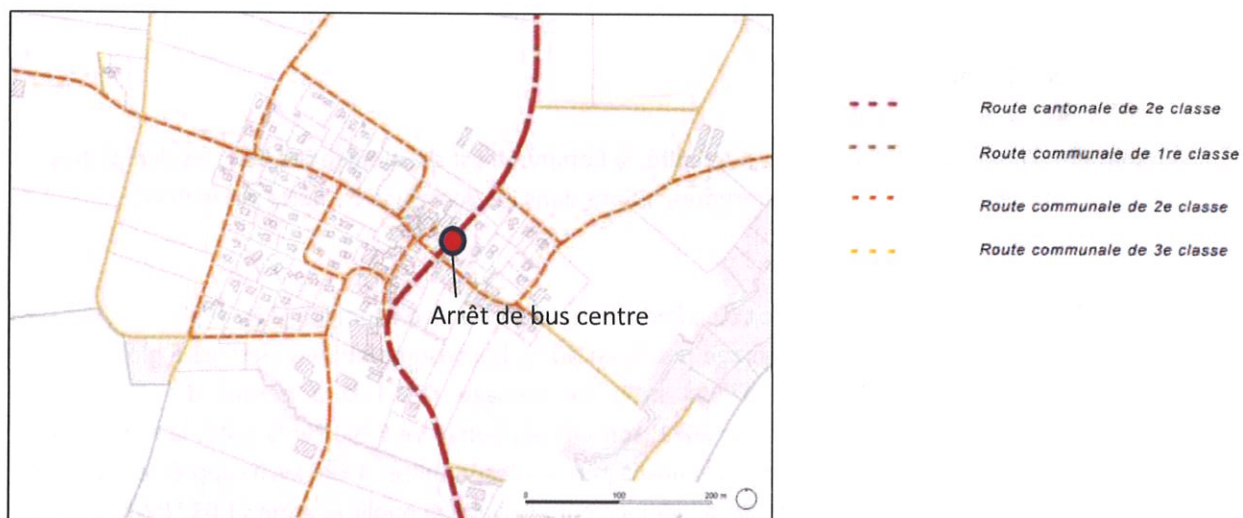


Fig. 5 : Hiérarchie du réseau routier (issu du PaCom)

Deux cours d'eau traversent la Commune : L'Arena, un affluent de la Venoge qui circule près de la limite est de la Commune dans la forêt, et le Néziau, qui circule dans le cordon forestier au sud de la Commune (voir fig. 3). A l'exception d'une portion du Néziau au sud-ouest de la Commune, ces cours d'eau circulent à ciel ouvert.

### **Organisation de la Commune<sup>9</sup>**

Au niveau politique, le législatif est formé d'un conseil général se réunissant environ deux fois par an, et l'exécutif formé de cinq membres est conduit par la syndique Mme Martine Grangier pour la législature 2021-2026.

Une école primaire se trouve dans le village. Elle accueille 5 classes sur la période 2023-2024. Une cantine scolaire, « La Tomatine », est destinée aux enfants de Romanel-sur-Morges, Aclens et Bremblens.

Deux salles Communales (Le Four et le bâtiment du Forvey) peuvent être louées par les habitants de la Commune.

Plusieurs sociétés locales sont actives dans le village : La Société de stand de tir (avec Aclens et Bremblens), la Société de Jeunesse (avec Bremblens), l'Association des Paysannes Vaudoises (APV), la Société du Four « les Croûtons », et l'Amicale des Aînés.

La Commune accueille plus d'une centaine d'entreprises, dont la grande majorité sont implantées dans la zone industrielle du Moulin du choc. Près de la moitié d'entre elles concernent le secteur tertiaire. Parmi ces entreprises, citons la fromagerie André, une des plus importantes fromageries du canton de Vaud et championne suisse du meilleur vacherin Mont d'Or AOP en 2018.

Les habitants de la commune de Romanel-sur-Morges peuvent amener leurs déchets à la déchetterie intercommunale « en Chaumet », située sur la commune de Lonay à moins de 3 km de Romanel.

Depuis avril 2020, la Ville de Lausanne s'occupe de l'entretien du réseau d'eau, de la distribution d'eau et de la facturation.

### **Démarches existantes**

En matière d'énergie, de climat et de durabilité, la Commune est déjà impliquée dans les démarches suivantes et mène, en outre, déjà différentes actions dans les domaines couverts par le PECC :

#### *Energie*

- Passage à un éclairage public LED : Réduction des horaires d'allumage (23h-4h55)  
Avant la rénovation de l'éclairage public en 2019, la consommation d'électricité globale pour l'éclairage public était de 37'604 kWh. Le passage aux LED a permis de diminuer la consommation à 15'919 kWh en 2021, soit une économie de 57%. Par la suite, la réduction de l'intensité de l'éclairage selon les heures a permis d'économiser 4'882 kWh supplémentaires. En 2022, la consommation d'électricité globale pour l'éclairage public était de 11'037 kWh, soit une baisse de 70% par rapport à 2019!
- Contrôle de la conformité énergétique des bâtiments par un bureau spécialisé

---

<sup>9</sup> Informations tirées de romanel-sur-morges.ch



- Utilisation d'électricité renouvelable pour les bâtiments principaux de l'administration communale

#### Mobilité

- Réalisation de trottoirs traversants au centre du village

#### Nature et risques environnementaux

- Arrachage régulier des chardons et tout-ménage informatifs sur les espèces exotiques envahissantes
- Remise à ciel ouvert partielle du ruisseau du Néziau
- Réalisation d'une analyse de risque des dangers naturels sur tout le territoire
- Appels réguliers aux personnes vulnérables en période de canicule

#### Déchets et divers

- Opération « coup de balai » au printemps 2022
- Utilisation de vaisselle réutilisable lors des événements publics
- Atelier de réparation proposé en 2022 à la déchetterie
- Création d'une boîte à livres
- Existence de plusieurs points de vente d'alimentation directement auprès du producteur

## Profil climatique

Le profil climatique de la Commune de Romanel-sur-Morges a été réalisé en 2022 sur la base des outils fournis par le Canton (cf. Annexe 2). Ceux-ci s'appuient sur des données fédérales, en particulier pour les informations sur la consommation des habitants, des données cantonales de la DGE-DIREN pour certains aspects énergétiques, et des données de niveau communal (agriculture, eaux usées). Une partie des données de niveau communal récentes ont été directement transmises au bureau Impact-Concept SA par la Commune de Romanel-sur-Morges afin d'être intégrées à l'outil de réalisation du bilan carbone simplifié (déchets, achats de l'administration, consommation de l'éclairage public, p. ex.).

Le bilan carbone simplifié donne les indications de base nécessaires à la bonne compréhension des principaux postes d'émissions de GES (volet 1) et des principaux enjeux d'adaptation (volet 2) sur le territoire de la commune.

### Volet 1 : Principaux postes d'émissions de GES

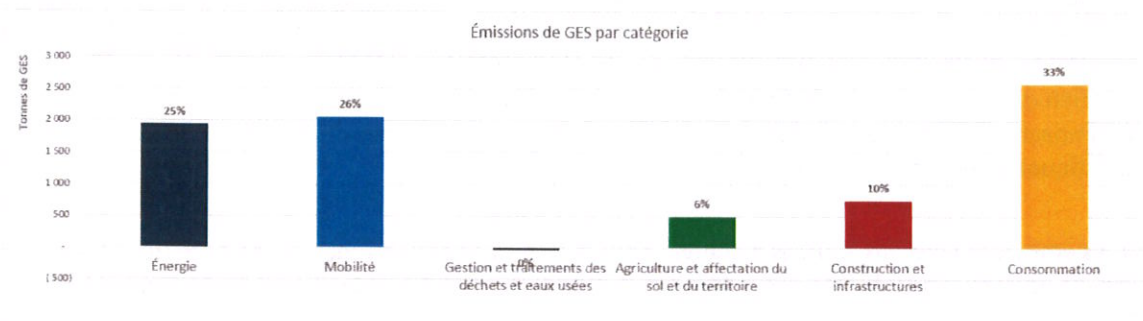


Fig. 6 : Emissions de GES par catégorie pour la commune de Romanel-sur-Morges, extrait du bilan carbone simplifié

Les émissions de GES territoriales de la commune de Romanel-sur-Morges sont en premier lieu liées au volet « Consommation », avec 33 % des émissions totales du territoire. Cette catégorie inclut l'alimentation et les boissons, les biens et services en général comme les vêtements, les loisirs, la culture mais aussi la santé (données fédérales) et enfin les émissions liées au domaine du numérique (données Quantis). Ce résultat est cohérent et plutôt usuel, dans la mesure où une grande partie des émissions de GES de la Suisse est externalisée.

La mobilité (données cantonales et fédérales) représente 26% des émissions de GES du territoire, avec au sein de celle-ci la voiture (72%) et l'avion (26%) comme principales sources d'émission.

L'énergie (chauffage, eau chaude sanitaire, électricité) représente un quart des émissions de GES de Romanel-sur-Morges.

Les émissions liées au domaine des constructions et infrastructures représentent 10 % des GES du territoire. Elles sont basées sur les données de l'OFS sur les investissements dans la construction sur l'année 2019 dans le domaine privé.

L'agriculture et l'affectation du sol représente 6 % des GES. Les ordres de grandeurs sont plus faibles en termes d'émissions, mais ces aspects peuvent avoir un impact significatif sur la biodiversité par exemple. La fraction forestière de la commune, comptabilisée négativement dans le bilan carbone, permet en outre de « compenser » une petite partie des émissions liées aux pratiques agricoles.

La gestion et le traitement des déchets et eaux usées représente une part non significative des émissions. Les déchets recyclés sont également comptabilisés négativement dans le bilan carbone.

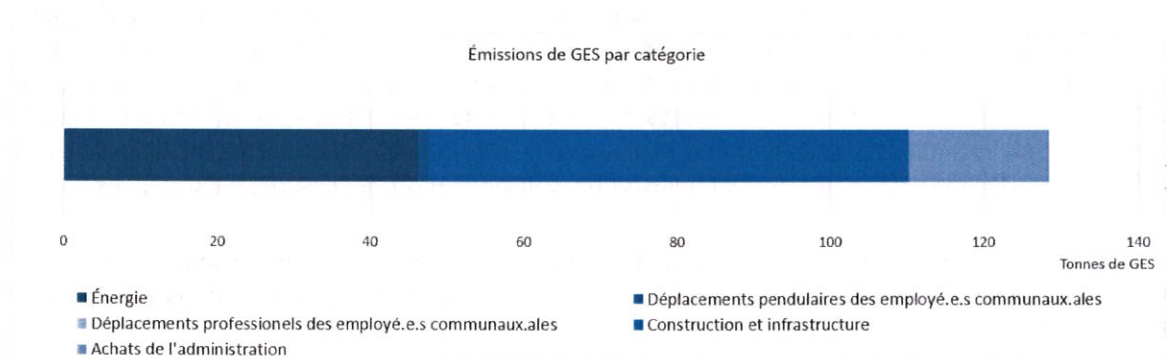


Fig. 7 : Émissions de GES par catégorie pour l'administration communale de Romanel-sur-Morges, extrait du bilan carbone simplifié

La deuxième partie du bilan carbone simplifié concerne l'administration communale. Sur le total de ces émissions, c'est le domaine de la construction et des infrastructures qui émet le plus, avec plus de 60 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>. Les émissions sont calculées sur la base des investissements et des coûts d'entretien dans les routes, les bâtiments et pour les autres travaux de génie civil en 2021. Ces coûts, et donc l'impact carbone associé (selon un facteur d'émission par franc investi dérivé de l'Office fédéral de la statistique), peuvent être très fluctuants d'une année à l'autre.

Pour les émissions liées aux sources d'énergie pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire (tout à gauche sur fig. 6), les émissions de GES (env. 46 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>) proviennent de la combustion du mazout.

## Volet 2 : Principaux enjeux d'adaptation

En ce qui concerne les enjeux d'adaptation aux changements climatiques, la commune de Romanel-sur-Morges appartient à la zone géographique Plateau. Les évolutions climatiques attendues, ainsi que les enjeux et les risques qui y sont liés, sont comparables à ceux des autres communes situées au sein de ce périmètre.

Dans les années à venir, la température moyenne sur la région Plateau va augmenter, et avec elle le nombre de jours tropicaux (>30°C). A l'inverse, le nombre de jours d'hiver (<0 °C) décroîtra. L'accroissement des épisodes de fortes chaleurs risque de provoquer des problèmes de santé principalement chez les personnes âgées et les enfants, mais aussi chez les animaux.

- Ces effets justifient le maintien d'un plan canicule efficace et facilement déployable. La commune de Romanel-sur-Morges prévoit de renforcer son plan canicule (fiche n°21).

L'accroissement de la sécheresse risque d'augmenter la fréquence des conflits d'usage entre les utilisateurs des ressources en eau (p.ex. pour l'irrigation, les débits résiduels, l'arrosage des jardins, le remplissage des piscines, etc.) et de provoquer une baisse de la quantité des récoltes de produits agricoles et de leur qualité. L'approvisionnement en eau potable sera aussi touché en raison des problèmes de réalimentation des nappes d'eaux souterraines. Enfin, la production d'électricité en Suisse étant basée en grande partie sur l'hydraulique, une baisse d'approvisionnement, à terme, est attendue en été en raison du manque d'eau dans les rivières.

- La hausse de la production d'électricité photovoltaïque du village prévue dans le cadre du PECC constitue une solution partielle face aux baisses d'approvisionnement en électricité potentielles, et renforce ainsi l'indépendance énergétique du village.
- La Commune va examiner la mise en place de potentielles mesures de rétention d'eau sur la commune.

Les précipitations plus intenses seront plus fréquentes, et des événements exceptionnels comme des tempêtes de grêle deviendront également plus fréquents en région du Plateau mais également sur l'ensemble de la Suisse. L'augmentation du nombre de crues et d'inondations par ruissellement risque d'engendrer des dégâts aux bâtiments et aux infrastructures mais aussi des dommages aux personnes, pouvant entraîner des décès. Les tempêtes et la grêle peuvent détruire des parties des bâtiments comme les toits, les façades et les stores, et provoquer des dégâts sur les cultures agricoles et viticoles.

- Des secteurs de restrictions ont été définis en croisant les zones constructibles des parcelles du Plan d'Affectation avec les cartes des dangers naturels. Les parcelles menacées par des dangers naturels (inondations et glissements de terrain) ont été regroupées en 3 différents secteurs et des mesures de protection ainsi que des dispositions constructives à implanter dans ces secteurs ont été définies dans le cadre du PaCom.

L'ensemble des paramètres climatiques précités impacte la biodiversité en dégradant les milieux naturels comme les marais, les étangs, les forêts, les prairies, ou les espaces verts et ouverts dans les milieux construits. L'activité humaine exerce par ailleurs une pression accrue sur les espèces animales et végétales, pouvant mener jusqu'à leur extinction. Le déclin des insectes, notamment, provoque une diminution de la pollinisation, problématique pour l'agriculture, et une détérioration d'autres prestations écosystémiques (p. ex. : rôle des forêts protectrices ou comme espace de loisirs).

- Différentes mesures en lien avec la biodiversité sont prévues dans le cadre du PECC.

Les futures conditions climatiques peuvent aussi générer une baisse de la quantité des récoltes agricoles, endommagées par des ravageurs tels que les insectes, rongeurs, oiseaux ou acariens, ainsi que la péjoration de l'état de santé des forêts, menaçant leur fonction de protection contre les dangers naturels. Ces changements accélèrent l'érosion et la déstabilisation des berges, ainsi que les dégâts sur les ouvrages de protection.

Elles favorisent également la propagation d'organismes nuisibles, de maladies et d'espèces exotiques, ce qui accentue les possibilités de contracter des maladies (comme la borréliose et l'encéphalite transmises par les tiques) et à l'avenir des maladies transmises par d'autres organismes comme le moustique-tigre. Le développement d'allergies ou d'autres atteintes à la santé causées par des plantes exotiques est à prévoir. La santé des animaux sera également touchée (par exemple la maladie de la langue bleue chez les bovins, transmise par des insectes).

### Enjeux liés à la biodiversité

#### Canopée

D'après la carte sur la canopée urbaine réalisée sur la base des géo données de l'Etat de Vaud, l'indice de canopée d'arbres d'une hauteur supérieure à 3m de la commune dans l'espace bâti est de 12 %, soit une valeur similaire à l'indice de canopée moyen cantonal (13.5 %). Pour la canopée ayant une hauteur supérieure à 6m, l'indice de la commune est légèrement plus bas que l'indice cantonal (7 et 9 % respectivement). En revanche, en dehors de l'espace bâti, toutes hauteurs confondues, la couverture communale est proche des 17 %, tandis que la couverture cantonale avoisine les 35 % ; Romanel-sur-Morges est en effet une commune à dominance agricole. Il n'y a qu'un seul arbre isolé dont la hauteur est supérieure à 20 m ; il est situé en bordure de la zone village proche du centre de la Commune.

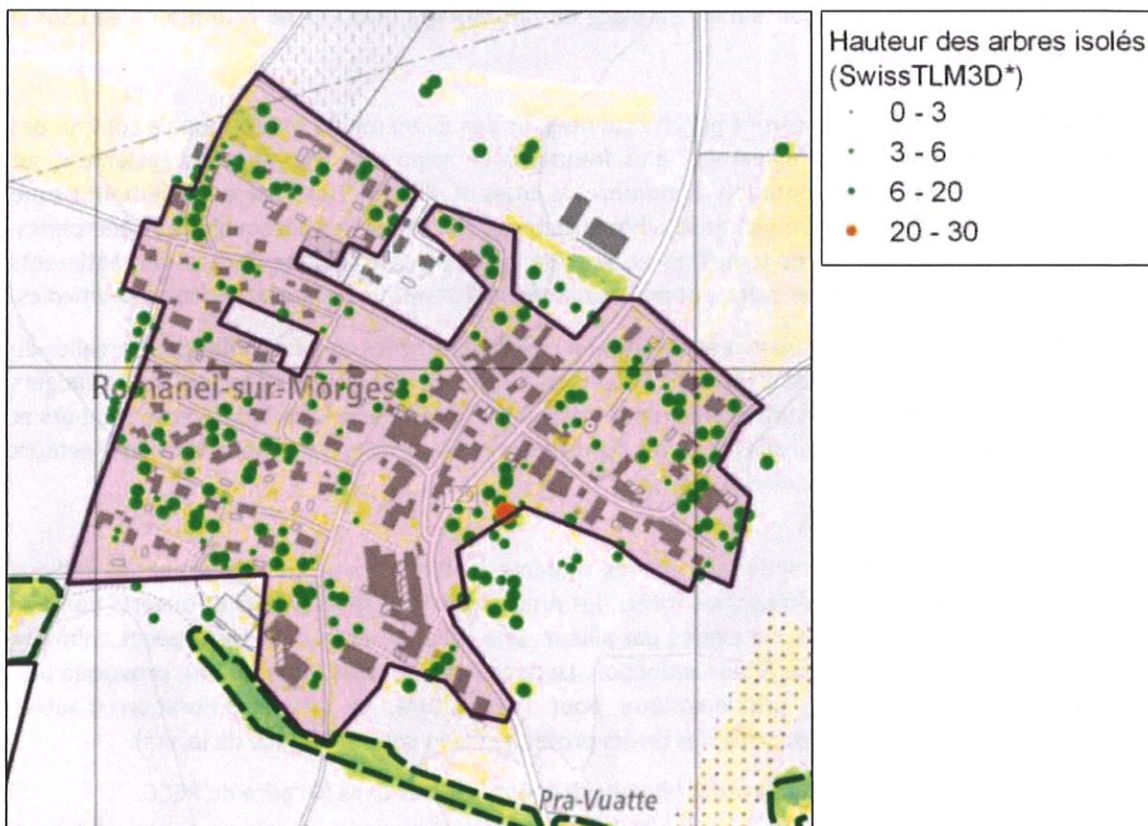


Fig. 8 : Canopée urbaine à Romanel-sur-Morges (Office fédéral de la topographie, OFEV)

### Ilots de chaleur

Le village ne comporte pas de zones dans lesquelles la température serait significativement plus élevée que la moyenne ; seule la zone industrielle du Moulin du Choc peut être considérée comme un îlot de chaleur.

### Réseau écologique cantonal et PAC Venoge

D'après le guichet cartographique vaudois, des territoires d'intérêt biologique supérieur (hachures vertes sur fig. 9) sont présents sur le territoire communal, en particulier au niveau de l'aire forestière bordant le cours d'eau de l'Arena. On distingue également à cet endroit une liaison biologique amphibie (ligne bleue). Il n'y a pas d'objets classés aux inventaires fédéraux ou cantonaux sur le territoire communal.

La zone industrielle du Moulin du Choc se trouve dans le périmètre 3 du PAC Venoge, soit le périmètre délimitant les vallées de la Venoge et du Veyron.

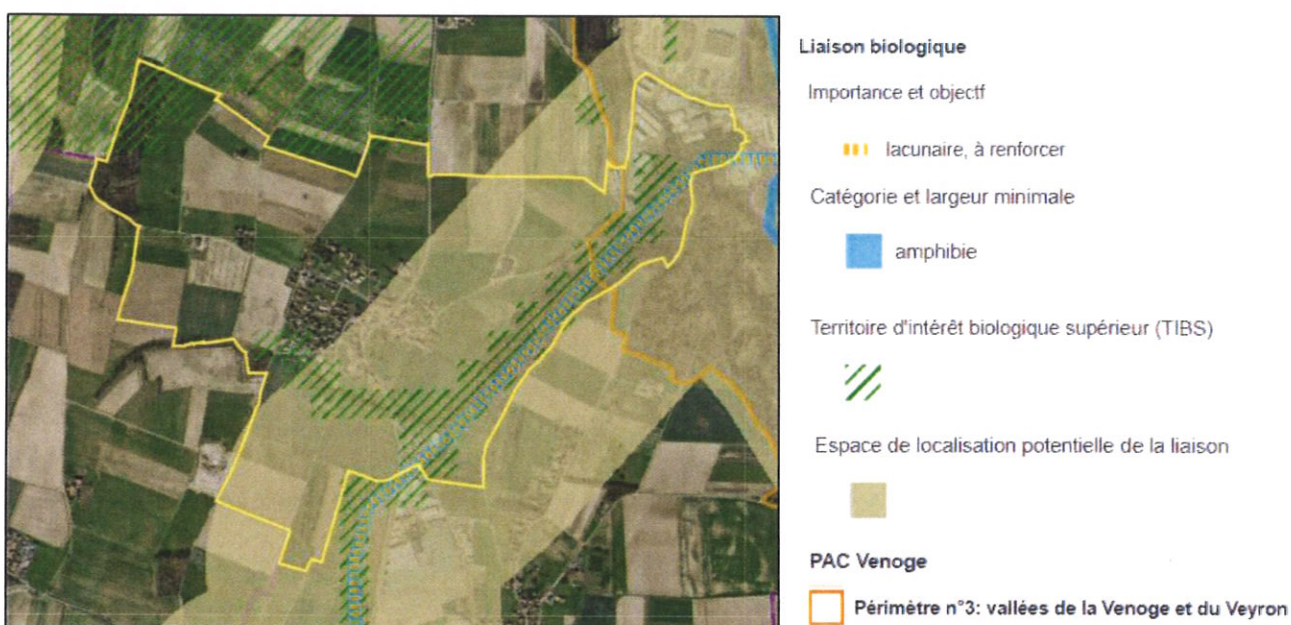


Fig. 9: Eléments du réseau écologique cantonal (<https://www.geo.vd.ch/>)

### Espèces exotiques envahissantes

D'après le site web Info Flora, plusieurs espèces exotiques envahissantes ont été détectées sur le territoire de Romanel-sur-Morges, en particulier du Solidage et du Buddleia de David aux abords de l'Arena, et de la Renouée du Japon, de l'Armoise et de la Vergerette dans le village.

### Espèces sensibles

D'après les derniers recensements de la station ornithologique suisse et le Centre de coordination ouest pour l'étude et la protection de chauves-souris (CCO Vaud), la Commune de Romanel-sur-Morges n'abrite pas de martinets noir, de chauves-souris, ou d'hirondelles de fenêtre. Seules des hirondelles rustiques y ont potentiellement nidifié. L'hirondelle rustique niche dans ou sur les bâtiments, raison pour laquelle les activités humaines ont une forte incidence sur son bien-être.

## Profil énergétique

### Besoins en chaleur

Le profil énergétique de la Commune de Romanel-sur-Morges a été réalisé en 2022 et actualisé en 2023 sur la base des données transmises par le Canton (cf. Annexe 1). Il donne des indications nécessaires à la bonne compréhension de la consommation et la production d'énergie sur le territoire communal.

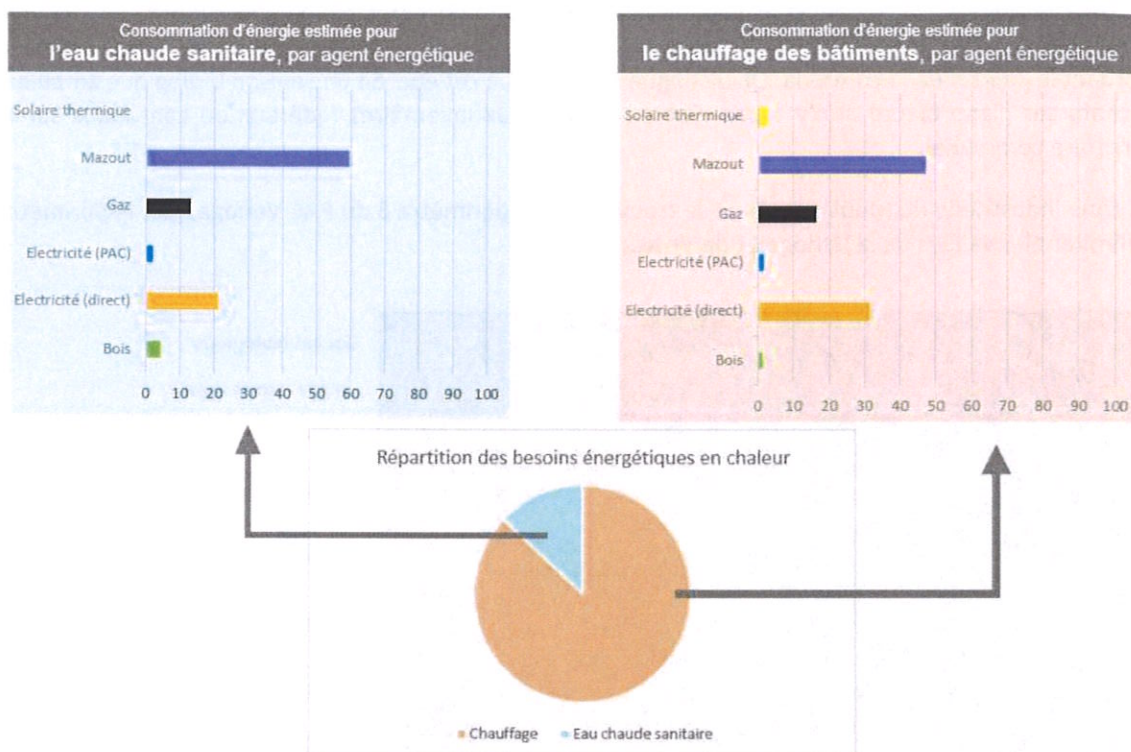


Fig. 10 : Importance de l'utilisation de différents agents énergétiques pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire, extrait du profil énergétique de Romanel-sur-Morges

La Commune de Romanel-sur-Morges a consommé en 2022 6'360 MWh pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire (ECS). C'est 5 MWh de plus par personne que pour la moyenne du Canton de Vaud. Le chauffage est la principale source des besoins énergétiques en chaleur (environ 7 fois plus que l'eau chaude sanitaire).

En terme de quantité de chaleur délivrée, le mazout constitue l'agent énergétique principal pour l'ECS et le chauffage des bâtiments de Romanel-sur-Morges. Il couvre en effet près de la moitié de la consommation de chaleur pour l'ECS, et 60 % pour le chauffage. Le second agent énergétique délivrant le plus de chaleur (entre 20 et 30 %) est l'électricité directe. Le gaz couvre environ 15 % des besoins, et le reste est partagé entre les pompes à chaleur (PAC), le solaire thermique et le bois.

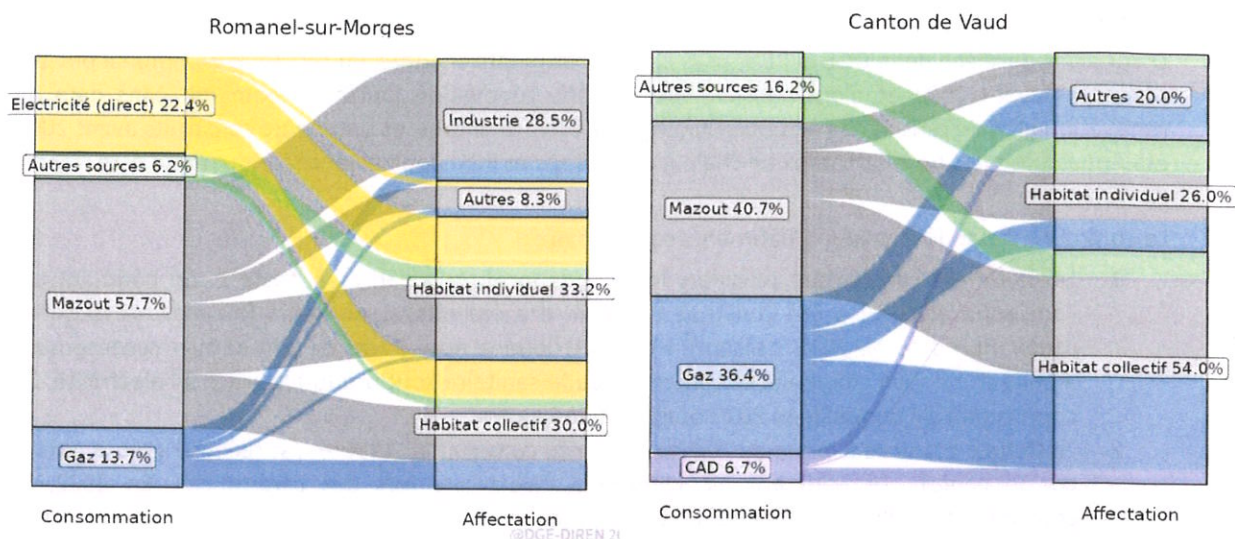


Fig. 11 : Affectation des besoins en chaleur, commune de Romanel-sur-Morges

Les besoins en chaleur sont répartis entre les habitats individuels (33.2%), les habitats collectifs (30%), et l'industrie (28.5%), le reste étant dédié à d'autres usages (bâtiments publics par exemple).

La proportion des besoins affectée aux industries est significative, en comparaison avec la plupart des communes du Canton de Vaud. Cela explique la forte consommation de chaleur de la Commune lorsqu'elle est considérée par habitant.

#### Consommation d'électricité

Environ 3'973 MWh d'électricité sont consommés à Romanel-sur-Morges en moyenne annuelle (sur la base des consommations entre 2018 et 2021). Cela représente 8.6 MWh par personne par année ; la moyenne dans le Canton de Vaud est de 5.3 MWh par personne et par année. Une fois de plus, cette différence peut en partie s'expliquer par la présence de la zone industrielle, qui fait significativement augmenter la consommation annuelle moyenne de la Commune. La plus forte proportion d'habitat individuels, et de plus avec des chauffages électriques type radiateurs, est également un facteur qui peut expliquer ce chiffre.

#### Production d'énergie

De plus en plus d'énergie photovoltaïque est produite sur le territoire. Plus de 350 MWh ont ainsi été produits en 2022.

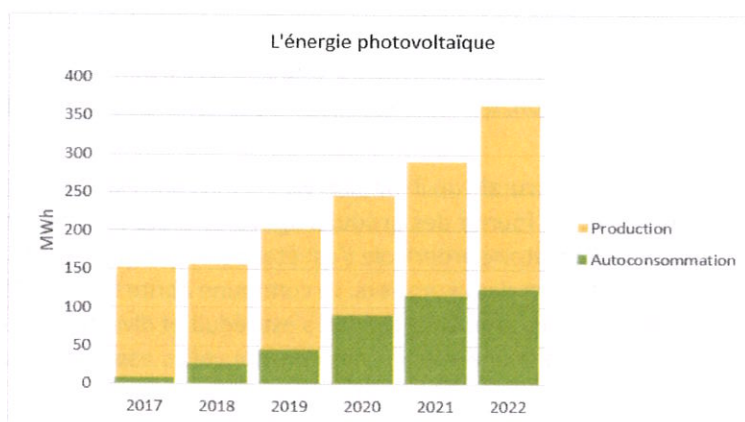


Fig. 12 : Evolution de la production et de l'autoconsommation d'énergie photovoltaïque à Romanel-sur-Morges entre 2015 et 2022

### *Bâtiments*

D'après les données de la DGE-DIREN, près de 125 bâtiments chauffés du territoire communal ont été construits avant 2001 et n'ont pas fait l'objet d'une rénovation lourde récemment (sans date de rénovation globale renseignée à la DGE-DIREN). Par ailleurs, si tous les bâtiments construits avant 2001 étaient assainis, les besoins totaux en chaleur (chauffage et ECS) pourraient théoriquement être réduits de 40%.

La commune possède à ce jour 5 bâtiments communaux :

1. Un bâtiment comportant plusieurs logements localisés à l'adresse Poste 2. Ce bâtiment est l'ancienne école et a été construit en 1864. Il a été rénové plusieurs fois mais sa dernière rénovation date de 2015. Le canton VD a attribué la note 3 lors de son dernier recensement architectural. Son chauffage et son eau chaude sanitaire sont produites grâce à l'électricité. Sa consommation annuelle en 2022 était de 12'562 kWh.
2. Le temple est situé à la rue de l'église 5. Il a été construit en 1936 et est recensé avec la note 3 par le canton. Le bâtiment est chauffé à l'électricité lors des cérémonies. En 2022, la consommation d'électricité a été de 6'268 kWh.
3. Le four est situé à l'adresse Cotterd 1. L'édifice date de 1837 et est utilisé pour les manifestations. Sa dernière rénovation date de 2004. Le canton de Vaud lui a attribué la note 2 au niveau du recensement architectural. Le chauffage et l'eau chaude sanitaire sont générés grâce à l'électricité. La consommation dépend de l'utilisation et varie selon les années. En 2022, la consommation annuelle était de 35'498 kWh, en 2023 de 18'990 kWh.
4. La maison de commune (administration) est située à l'adresse Cotterd 5. Le bâtiment a été construit en 1992 à l'emplacement d'une ancienne grange. Le canton de Vaud lui a attribué la note 4. Le bâtiment est chauffé au mazout (consommation moyenne de 2'000l) et la consommation électrique en 2022 était de 3'975 kWh.
5. L'école est située à l'adresse du Forvey 8. Elle est constituée de 2 bâtiments. Le premier a été construit en 1992, le second en 2014. Outre les classes, l'ancien bâtiment accueille quelques logements pour des particuliers et une salle pour des manifestations. La consommation d'électricité globale du site était de 28'079 kWh en 2022 et de 20'833 kWh en 2023, la différence étant due à des manifestations moindres en 2023. Même constat qu'avec le bâtiment du four : moins de location pour les manifestations en 2023. Le chauffage du site est assuré grâce à une chaufferie au mazout (consommation annuelle moyenne de 10'000l).

## **3. Vision et objectifs**

### **Vision à l'horizon 2050**

La Commune de Romanel-sur-Morges a défini sa vision à l'horizon 2050, dans laquelle s'inscrit son Plan énergie et climat communal. Cette vision, qui va orienter les objectifs et les actions, est la suivante :

En 2050, Romanel reste une commune rurale où il fait bon vivre ! L'agroforesterie s'est développée, elle permet à une agriculture extensive de fournir des produits agricoles toute l'année malgré le climat qui est devenu méditerranéen. Le conservatoire arboricole s'est étendu et inclut des espèces jadis réservées aux climats chauds tels des amandiers et des avocatiers. La commune abrite l'un des derniers troupeaux de vaches en plaine qui paissent sous les arbres. Le cheptel s'est réduit et diversifié avec l'arrivée d'ovins et aussi de volailles en liberté. Grâce à une replantation de nouvelles espèces résistantes aux aléas climatiques, la forêt s'est renouvelée.



Dans la zone de l'ancien stand, une zone humide est renaturée et constitue un biotope d'importance régionale. Le bénéfice est important tant pour le stockage naturel du CO<sub>2</sub> que pour la recharge des nappes phréatiques régulièrement stressées par la sécheresse endémique. En outre, le réseau des eaux claires est en partie détourné vers le biotope pour pallier le manque chronique d'eau et soulager les cours d'eau lors de grandes crues.

Plus présents au village, les habitants travaillent à temps partiel, en grande partie en télétravail. Ils ont du temps libre et de la motivation pour participer à certains travaux agricoles très variés. Les fermes sont devenues des lieux de vie où l'on se ravitaille, où l'on se rencontre autour d'un verre ou d'un café, où l'on se forme et où l'on collabore pour produire de la nourriture saine, diversifiée et locale. La permaculture s'est imposée partout, favorisant la biodiversité.

Les transports ont beaucoup changé. Avec l'arrivée de la technologie des véhicules sans chauffeurs, il n'est plus nécessaire de posséder une voiture pour se rendre où l'on veut. En quelques minutes on commande une navette autonome qui nous prend tel un bus à la demande pour la destination de notre choix. De plus, Romanel est raccordée au réseau de voies cyclables cantonales qui accueillent la mobilité douce mais aussi les véhicules électriques légers qui circulent toute l'année avec un bilan carbone très faible.

La municipalité a mis en œuvre une politique incitative pour l'isolation des bâtiments. Au village, les îlots de chaleur ont été réduits en travaillant sur les revêtements des routes, des places et des trottoirs et en végétalisant certaines façades. La végétation reste basse pour éviter de faire de l'ombre aux installations photovoltaïques car tous les toits produisent de l'électricité ou sont végétalisés. Les défis relevés par les pouvoirs publics sont loin d'être achevés, les températures moyennes continuent de croître et régulièrement l'agriculture et les habitants doivent s'adapter à de nouvelles contraintes climatiques. Romanel continue d'être à la pointe en anticipant ces changements en mettant en œuvre une politique courageuse qui porte ses fruits.

Afin de fédérer l'ensemble des acteur·trice·s et de communiquer l'essence de cette vision, la Municipalité, avec l'aide des écoliers, a défini le slogan :

*« Romanel, la vie est belle »*

## Objectifs à l'horizon 2030

Le mercredi 8 novembre 2023, une séance d'information auprès de la population a permis de réaliser des ateliers de réflexions par rapport au travail du groupe de travail Climat et aux fiches actions cantonales issues du PECC.

En s'appuyant sur la vision du groupe de travail et le retour de la population, la Commune de Romanel-sur-Morges a défini les objectifs sur lesquels elle souhaite concentrer ses efforts durant les prochaines années. Ces objectifs recouvrent les trois axes du modèle de PECC proposé par le Canton, à savoir un axe *transversal*, un axe *Energie & mobilité* et un axe *Adaptation aux changements climatiques*. Ils sont formulés à l'horizon 2030, mais pourront faire l'objet d'éventuelles adaptations à l'issue de la mise en œuvre du présent PECC.

Thème	Objectifs	N° Fiche d'action
Transversal	<i>Impliquer la population dans l'élaboration et la réalisation des actions mises en place par la Commune</i>	T1 « Commission » T2 « Fonds » T3 « Formations »
	<i>Montrer l'exemple et soutenir des actions durables</i>	T4 « Participation », T6 « Déchets »
	<i>Limiter l'impact carbone des déchets</i>	
Energie & mobilité	<i>Réduire la consommation énergétique de la commune par l'assainissement des bâtiments et favoriser le développement de modes de chauffages plus durables</i>	E10 « Conformité bâtiments privés » E11 « Exemplarité bâtiments publics »
	<i>Augmenter la part d'énergie photovoltaïque dans la consommation d'électricité</i>	E13 « Planification énergétique » E14 « Réseaux de chaleur »
	<i>Développer une mobilité plus durable à l'échelle de la Commune</i>	E15 « Photovoltaïque » E16 « Sécurisation piétons et vélos »
Adaptation aux changements climatiques	<i>Favoriser la biodiversité sur la Commune</i>	C17 « Biodiversité », C19 « Cours d'eau »
	<i>Protéger la population</i>	C21 « Canicule »

## 4. Plan d'action

Le présent **plan d'action** détermine les actions que la Municipalité s'engage à réaliser sur son territoire au cours des trois prochaines années, en tenant compte des ressources à disposition et de l'état des lieux réalisé (chapitre 2). Ces actions, définies en lien avec les fiches d'action proposées par le Canton, s'inscrivent dans la vision communale et contribuent à concrétiser les objectifs communaux définis précédemment (chapitre 3).

Les 14 actions que la Municipalité s'engage à mettre en œuvre sont détaillées ci-dessous. Pour chacune d'entre elles sont mentionnées synthétiquement :

- Un horizon temporel de mise en œuvre ;
- Un coût estimatif ;
- Les résultats attendus ;
- Les ressources et soutiens envisageables ;
- Des arguments en faveur de la mise en œuvre.

Les actions retenues sont inscrites dans le tableau de suivi des actions, en annexe 3 de ce document. Certaines propositions sont issues de la démarche participative.

Le suivi de la mise en œuvre est défini dans le chapitre suivant.

### Actions du bloc Transversal

<b>N° 1 – Mettre en place une commission de l'énergie, du climat et/ou de la durabilité</b>	2023	0 CHF
<p>→ <b>Résultats attendus</b> : Création d'un groupe de travail (réalisé en avril 2023)</p> <p>→ <b>Ressources</b> : 7 commissaires, conseils d'Impact-Concept SA</p> <p>→ <b>Arguments de mise en œuvre</b> : Faire émerger de nouvelles idées, soutenir la Municipalité dans le suivi de l'élaboration et la mise en œuvre du PECC, pour dynamiser et ancrer une politique communale durable.</p> <p>→ <b>Statut</b> : Réalisé</p>		

<b>N° 2 – Créer un fonds pour l'énergie, le climat et/ou la durabilité</b>	2024-2025	0 CHF
<p>→ <b>Résultats attendus</b> : Création et gestion d'un fond "PECC" communal</p> <p>→ <b>Ressources</b> : A confirmer à l'issue de l'étude à mener par le groupe de travail. La subvention de Romande Energie donnée à la commune pourrait être une possibilité</p> <p>→ <b>Arguments de mise en œuvre</b> : Favoriser la mise en œuvre d'actions du PECC sur le territoire communal, en incitant les habitant-e-s de la commune à agir en proposant un programme de subventions communales. Constituer une source de financement spécifique pour les projets communaux en lien avec l'énergie, le climat et la durabilité.</p> <p>→ <b>Statut</b> : Etude à lancer par le groupe de travail (GT)</p>		

<b>N° 3 – Former les élu-e-s et le personnel communal</b>	2024-2027	1'000 CHF
<p>→ <b>Résultats attendus</b> : Suivi d'un cours par année ou plus par les élus ou le personnel communal (+cours de base)</p> <p>→ <b>Ressources</b> : Cours du centre d'éducation permanent (CEP), Union des Communes Vaudoises (UCV), autre centre de formation.</p> <p>→ <b>Arguments de mise en œuvre</b> : Acquisition des connaissances nécessaires à une mise en œuvre efficace des mesures retenues dans le plan d'action, facilitation du déploiement du PECC.</p> <p>→ <b>Statut</b> : en cours de réalisation (MUNI)</p>		

<b>N° 4 – Favoriser la participation et l'engagement de la population</b>	2024-2027	2'000 CHF
<p>→ <b>Résultats attendus</b> : Réalisation d'une action participative dans la conception du PECC : le 8 novembre 2023, soirée publique avec ateliers participatifs (voir annexe n°4)</p> <p>Sensibiliser et coordonner des actions entre le GT et les enfants de l'école à travers le programme Eco-School</p> <p>Suivi des actions du PECC par la population à travers le site internet communal</p> <p>Organiser des ateliers de nettoyages des ruisseaux, forêts et autres ouverts à tous</p> <p>→ <b>Ressources</b> : Outils ou matériels de communication, conseils d'Impact-Concept SA</p> <p>→ <b>Arguments de mise en œuvre</b> : Susciter l'adhésion et l'engagement de la population pour les objectifs du PECC, favoriser la cohésion sociale, créer une dynamique de changement, recueillir les idées des habitants.</p> <p>→ <b>Statut</b> : Etude à lancer par le groupe de travail (GT). Site communal à adapter et à renseigner régulièrement (MUNI)</p>		

<b>N° 6 – Réduire, réutiliser et recycler les déchets</b>	2024-2027	3'000 CHF
<p>→ <b>Résultats attendus</b> : Examiner la possibilité d'abolir les prospectus publicitaires dans les boîtes aux lettres</p> <p>Examiner les possibilités d'améliorer le transport des déchets à la déchèterie pour les personnes sans véhicule. Favoriser l'entraide</p> <p>Examiner les modalités de la mise en place d'un compost communautaire et/ou la distribution de poubelles à bio déchets</p> <p>Accroître la taille de la boîte d'échange existante de livres située contre le bâtiment du four</p> <p>Encourager l'organisation de vide-greniers, vides dressing, bourses aux habits</p> <p>Accueillir des stands thématiques COSEDEC (Coopérative Romande de Sensibilisation à la Gestion des Déchets) lors des manifestations</p> <p>Inviter des animatrices COSEDEC dans l'école</p> <p>Obligation d'utiliser la vaisselle réutilisable dans les locaux loués par la commune</p> <p>Information concernant la gestion et le tri des déchets disponible sur le site internet communal</p>		

- **Ressources** : Outils ou matériels de communication spécifiques
- **Arguments de mise en œuvre** : Augmenter la part de recyclage et de récupération des matériaux, réduire la part des déchets encombrants. Sensibiliser la population à la thématique de la gestion des déchets.
- **Statut** : Etude à lancer par le groupe de travail (GT). Site communal à adapter et à renseigner régulièrement (MUNI). Actions à mener conjointement entre le GT et la MUNI. Actions à mettre en place

#### Actions du bloc Energie et mobilité

<b>N°10 – Assurer la conformité énergétique et encourager l'efficacité des bâtiments privés</b>	2024-2027	300 CHF
<p>→ <b>Résultats attendus</b> :</p> <p>Sensibiliser le bureau d'architecte partenaire de la municipalité à bien vérifier la conformité des dossiers de nouvelles constructions ou de rénovations sur les plans énergétiques et développement durable. Suggérer des variantes exemplaires lors de son analyse afin que le requérant puisse s'en inspirer.</p> <p>Lors de la visite de la commission de salubrité en fin de chantier en vue de l'octroi du permis d'habiter, cette dernière s'assure que le bâtiment fini répond aux exigences énergétiques initiales.</p> <p>Examiner les possibilités de mise en place d'au moins une mesure d'encouragement pour favoriser l'assainissement des bâtiments privés, l'exemplarité des constructions nouvelles ou le recours aux énergies renouvelables (subvention, conseils de la part du GT).</p> <p>Organiser une séance d'information annuelle pour les villageois avec des professionnels de la rénovation énergétique dans le domaine des bâtiments.</p> <p>→ <b>Ressources</b> : subvention cantonale, guide cantonal, mandataire pour réalisation, GT.</p> <p>→ <b>Arguments de mise en œuvre</b> : Diminuer les émissions de CO<sub>2</sub>. Augmenter le nombre de rénovations énergétiques et l'utilisation des énergies renouvelables dans le domaine bâti.</p> <p>→ <b>Statut</b> : Sensibiliser le bureau d'architecte partenaire (MUNI). Conseils auprès des villageois (GT). A mettre en place</p>		

<b>N°11 – Assurer l'exemplarité des communes dans la conception et l'exploitation de leurs bâtiments</b>	2024-2027	6'000 CHF
<p>→ <b>Résultats attendus</b></p> <p>Réaliser un audit énergétique CECB+ sur 3 bâtiments communaux (Poste 2, Cotterd 5 et Forvey 8).</p> <p>Mettre en place un suivi énergétique pour les 5 bâtiments communaux.</p> <p>Etablir un plan d'assainissement des 3 bâtiments communaux audités.</p> <p>→ <b>Ressources</b> : subvention cantonale, guide cantonal, mandataire pour réalisation.</p>		

<p>→ <b>Arguments de mise en œuvre</b> : Augmenter la part d'énergies renouvelables, renforcer l'indépendance énergétique, diminuer les émissions de CO<sub>2</sub>.</p> <p>→ <b>Statut</b> : Actions à lancer par la Municipalité (MUNI)</p>
---

<b>N° 13 – Planifier l’approvisionnement en énergie du territoire communal</b>	2024-2026	8'500 CHF
<p>→ <b>Résultats attendus</b> : Lancer une étude pour planifier l’approvisionnement en énergie afin d’exploiter le potentiel en énergies renouvelables sur la commune.</p> <p>→ <b>Ressources</b> : Subvention cantonale, guide cantonal, mandataire pour réalisation</p> <p>→ <b>Arguments de mise en œuvre</b> : Définir une stratégie d'approvisionnement communale cohérente et sur le long terme. Augmenter la part d'énergies renouvelables, valoriser les ressources locales, renforcer l'indépendance énergétique, diminuer les émissions de CO<sub>2</sub>.</p> <p>→ <b>Statut</b> : Etude à lancer par la Municipalité (MUNI)</p>		

<b>N° 14 – Développer les réseaux de chaleur d'origine renouvelable</b>	2024-2027	nc CHF
<p>→ <b>Résultats attendus</b> : Réalisation d'études de faisabilité pour des chauffages collectifs (2 ha très favorables au centre du village, avec + de 800 MWh/ha/an)</p> <p>→ <b>Ressources</b> : Mandataire pour réalisation</p> <p>→ <b>Arguments de mise en œuvre</b> : Augmenter la part d'énergies renouvelables, valoriser les ressources locales, renforcer l'indépendance énergétique, diminuer les émissions de CO<sub>2</sub>.</p> <p>→ <b>Statut</b> : Etude à lancer par la municipalité lorsque l'étude sur la planification énergétique communale (fiche n°13) sera connue (MUNI)</p>		

<b>N° 15 – Développer la production d'électricité photovoltaïque</b>	2024-2027	180'000 CHF
<p>→ <b>Résultats attendus</b> : Pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment communal, Poste 2 et l'école.</p> <p>Incitation communales (financières ou conseil), achats groupés pour les particuliers.</p> <p>→ <b>Ressources</b> : Subvention fédérale, communications dans le journal communal, fond PECC</p> <p>→ <b>Arguments de mise en œuvre</b> : Augmenter la part d'énergie renouvelable locale, exemplarité de la Commune, participation des privés dans le développement du photovoltaïque.</p> <p>→ <b>Statut</b> : Actions à lancer par la Municipalité (MUNI)</p>		

<b>N° 16 – Sécuriser et améliorer les infrastructures pour les piétons et les vélos</b>	2024-2027	7'000 CHF
<p>→ <b>Résultats attendus</b> :</p> <p><u>Transports publics</u></p> <p>Volonté d’augmenter la fréquence des bus, améliorer la desserte vers Echandens (grandes écoles)</p>		

*Examiner les possibilités d'amélioration de confort et d'utilisation de l'espace à l'arrêt de bus (agrandissement des surfaces abritées, bancs, éclairages)*

Piétons Vélos

*Etablir une analyse sur les améliorations potentielles du réseau piétonnier et cyclable communal*

*Examiner les possibilités de la création d'un parcours cyclable avec les communes avoisinantes en exploitant les chemins vicinaux et les voies secondaires*

Circulation Voiture

*Examiner l'instauration du 30 km/h dans le village sur la RC 77*

*Examiner les modalités pour la mise en place d'une ou plusieurs voitures Mobility*

*Installation d'un radar pédagogique dans le village*

*Examiner les possibilités de mise en place d'une station de recharge pour véhicules électriques*

*Etablir un plan de mobilité scolaire y compris celle d'un pédibus avec l'aide de l'Association transports et environnement*

→ **Ressources** : GT, fond PECC, subventions DGMR, Municipalité

→ **Arguments de mise en œuvre** : Offrir un accès autonome sûr et attrayant à la population, en particulier aux enfants et aux personnes âgées. Favoriser les déplacements du quotidien à pied et à vélo, en toute sécurité. Améliorer la qualité des espaces publics, de manière simple et efficace.

→ **Statut** : Etudes et actions à mener par le GT et la municipalité

**Actions du bloc Adaptation aux changements climatiques**

N° 17 – Renforcer la biodiversité pour s'adapter aux changements climatiques	2024-2027	5'000 CHF
<p>→ <b>Résultats attendus</b> :</p> <p><i>Incitation au remplacement des haies (thuyas, lauriers) par des haies vives, bocagères d'essences indigènes sur l'ensemble du territoire communal. Renaturer en priorité les haies aux alentours de l'église</i></p> <p><i>Mise à disposition d'une liste des essences recommandées (non invasives, résistantes) sur le site internet communal</i></p> <p><i>Promotion de la Charte des Jardins en relayant l'information sur le site internet communal</i></p> <p><i>Fauches tardives des terrains communaux afin de favoriser la biodiversité.</i></p> <p><i>Favorisation et protection de la petite faune (cabanes à hérissons, mares etc.). La municipalité s'engage à la création d'un hôtel à insectes par l'école.</i></p> <p><i>Favoriser l'arborisation le long de la route et des chemins, préserver et renaturer les arbres existants, planter de grands arbres aux croisées de chemins vicinaux. Préférer les plantations basses au village pour les insectes, les oiseaux et ombrager les façades exposées</i></p> <p><i>Examiner les possibilités d'une création de zone naturelle préservée aux alentours de l'ancien stand avec des espèces végétales et arbres favorisant la biodiversité, un étang, des biotopes humides et des prairies. Créer une zone de détente avec des sentiers et des bancs.</i></p>		

Lors de la dépose des permis de construire, la municipalité rend attentif le maître d'ouvrage à la plantation d'arbres et d'arbustes indigènes afin de produire des lieux ombragés pendant la période estivale

→ **Ressources** : Plusieurs subventions et formations cantonales, site "boîte à outils" cantonal, associations de protection de la nature, fond PECC

→ **Arguments de mise en œuvre** : amélioration de la qualité de vie de tous, protection et valorisation du patrimoine naturel local, contribution au maintien de pollinisateurs.

→ **Statut** : Actions à lancer par la Municipalité

N° 19 – Aménager et gérer les cours d'eaux en tenant compte des changements climatiques	2024-2026	5'000 CHF
<p>→ <b>Résultats attendus</b> :</p> <p>Réaliser une étude des mesures de rétention d'eau sur la commune et d'évacuation en cas de pluies exceptionnelles et d'inondations</p> <p>Inclusion des mesures d'adaptation dans le règlement communal (p. ex récup. des eaux de pluie, limitation arrosage gazons, etc.)</p> <p>Débuter, poursuivre ou finaliser la transcription des espaces réservés aux eaux (ERE) dans les plans d'aménagements communaux. Examiner la possibilité de la remise à ciel ouvert et renaturation du ruisseau du Néziau (parc. 182/183)</p> <p>→ <b>Ressources</b> : Budget communal, subventions fédérale et cantonale.</p> <p>→ <b>Arguments de mise en œuvre</b> : Reconnecter des milieux naturels, favoriser la biodiversité.</p> <p>→ <b>Statut</b> : Etudes à lancer par le GT et la Municipalité (MUNI)</p>		

N° 21 – Protéger la santé de la population des atteintes dues à la canicule	2024-2026	1'000 CHF
<p>→ <b>Résultats attendus</b> :</p> <p>Elaborer/actualiser le plan canicule communal</p> <p>Actualiser avant chaque été la liste de la population à risque</p> <p>Elaborer/actualiser un concept de visiteurs communautaires</p> <p>Réaliser au moins 1 action de prévention/sensibilisation</p> <p>→ <b>Ressources</b> : Budget communal, subventions fédérale et cantonale</p> <p>→ <b>Arguments de mise en œuvre</b> : Reconnecter des milieux naturels, favoriser la biodiversité, protéger la population à risque</p> <p>→ <b>Statut</b> : Actions à lancer par la Municipalité et le GT</p>		

## 5. Gouvernance et suivi de la mise en œuvre

### Gouvernance

La **Municipalité** est responsable d'adopter et de piloter la mise en œuvre du PECC. Elle fixe les priorités et les objectifs à atteindre, détermine le calendrier et les budgets et supervise la mise en œuvre des



actions. Elle engage l'action de chaque dicastère désigné afin d'initier les mesures nécessaires. Elle est responsable d'attribuer les mandats, d'activer les partenariats ou d'effectuer les demandes de crédits nécessaires à la réalisation des actions. Elle veille au respect du calendrier et des budgets, en adaptant le cas échéant les objectifs et le plan d'action selon l'évolution des projets.

Le **Groupe de travail du PECC** est une Commission extra-Municipale consultative, formée de 8 personnes. Il est informé sur le PECC et intégré dans son élaboration et sa mise en œuvre.

Le **Conseil communal** a pour principales tâches de prendre connaissance du PECC et d'accorder ou non les budgets et investissements nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action proposé par la Municipalité.

Pour toute cette démarche, la Municipalité est accompagnée par le **bureau Impact-Concept SA**. Celui-ci l'appuie dans l'élaboration des profils énergétiques et climatiques, la fixation des objectifs ainsi que l'identification et le suivi annuel des mesures du plan d'action. Le bureau prestataire lui apporte également un soutien dans les démarches nécessaires pour les demandes de subventions, ainsi que pour l'attribution de mandats complémentaires relatifs aux projets spécifiques.

### Sources de financement

Le portage, la supervision et le suivi général de la démarche bénéficient de l'accompagnement du bureau Impact-Concept SA (cf. ci-dessus). Le mandat confié à ce bureau porte sur une durée de 4 ans. Ledit mandat est financé pour 52 % par un montant de 11'208 CHF porté au budget annuel sur 4 années, et pour 48 % par une subvention cantonale de 10'364 CHF, qui sera versée par tranche annuelle. La validation du présent document de planification directrice par les autorités cantonales ouvre le droit au versement de la première tranche<sup>10</sup>.

Chaque mesure identifiée dans le cadre du plan d'action est, dans la mesure du possible, intégrée au budget de fonctionnement ou au plan des investissements. Les différentes sources de financement à disposition sont les suivantes :

- Budget de fonctionnement des différents dicastères concernés par la mise en œuvre des mesures transversales, énergétiques et climatiques.
- Demandes spécifiques de crédits au Conseil général, en particulier dans le cadre des fiches 6, 10, 11, 13, 14, 15, 16 et 19 du plan d'action.
- Fonds pour l'énergie, le climat et ou la durabilité, selon les montants concernés.
- Subventions fédérales ou cantonales à solliciter, en particulier dans le cadre des fiches 11, 13, 14, 15, 16 (éventuellement) et 17 (éventuellement) du plan d'action.

Le budget global nécessaire à la mise en œuvre des actions et projets proposé dans le cadre du PECC fait l'objet d'une évaluation et d'une adaptation annuelle par la Municipalité et le groupe de travail Climat avec l'appui du bureau mandataire.

### Suivi de la mise en œuvre

La mise en œuvre des projets du plan d'action fait l'objet d'un suivi régulier, par le biais d'un Tableau de suivi des actions (en Annexe 3). Ce tableau donne une vue d'ensemble de l'état de réalisation des actions et des prochaines étapes. Il est tenu à jour le plus régulièrement possible par la Municipalité et le groupe de travail climat, avec l'aide du bureau Impact-Concept SA.

---

<sup>10</sup> Les conditions de subventionnement sont précisées dans une directive.

Il fait l'objet d'au moins une révision annuelle, afin de garantir l'atteinte des résultats souhaités, d'évaluer l'avancement de la réalisation des actions et, le cas échéant, de procéder aux adaptations nécessaires. Cette révision doit être validée par la Municipalité.

Le tableau de suivi actualisé est ensuite remis, chaque année, aux autorités cantonales pour ouvrir le droit au versement des tranches annuelles de la subvention. La date de référence correspond à la validation de ce présent document par la Municipalité.

## 6. Communication du PECC

La Municipalité s'engage à communiquer à la population sur son engagement politique et sur la réalisation des projets prévus dans le cadre du plan d'action. Elle veille à la cohérence des messages et à créer une dynamique en faveur de la durabilité, du climat et de la transition énergétique. Ceci en informant sur les enjeux, en proposant une vision du futur attractive et en associant la population à la réalisation des objectifs de la Commune.

La Municipalité, avec l'aide du bureau Impact-Concept SA, est chargée de proposer les actions de communication, le cas échéant en collaboration avec des partenaires externes ou d'autres communes. Selon le public visé, les canaux suivants pourront être activés : séance d'information ; journal communal ; pages dédiées sur le site web de la commune ; affiches, etc.

En s'appuyant sur les outils proposés par différentes entités, la Municipalité met également en avant les possibilités d'actions au niveau de la population, afin d'entraîner une dynamique positive sur tout son territoire. A cet égard, elle communique notamment sur les soutiens financiers disponibles et relaie auprès de sa population les campagnes et programmes de sensibilisation existants. Une attention particulière sera donnée à l'organisation d'événements qui permettent d'aller au-delà de l'information, en rendant active la population, en touchant un public plus large et en collaborant avec les sociétés ou associations locales.

## 7. Conclusion

Par le présent document, la Commune de Romanel-sur-Morges s'engage activement dans une politique énergétique, climatique et de durabilité. Cette démarche vise en particulier à réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant en premier lieu sa consommation d'énergies fossiles et en augmentant sa production énergétique renouvelable, ainsi qu'à s'adapter aux effets des changements climatiques.

Ainsi, la Commune fait preuve d'exemplarité face à ces enjeux. Par ce PECC, elle affirme son souhait d'encourager ses habitant-e-s et toutes/tous les acteur-trice-s présent-e-s sur son territoire à s'engager activement et à participer aux actions qu'elle entreprend.

Adopté par la Municipalité  
La/Le Syndic : .....



Date : 4.7.24  
La/Le Secrétaire : .....

## **8. Annexe**

**Annexe 1 : Profil énergétique communal**

**Annexe 2 : Bilan carbone communal**

**Annexe 3 : Tableau de suivi des actions complété par la Municipalité**

**Annexe 4 : Synthèse de la démarche participative**